

# La Libre.be Procès amiante : tu as gagné maman ! (OPINION)

CONTRIBUTION EXTERNE Publié le vendredi 31 mars 2017 à 18h37 - Mis à jour le samedi 01 avril 2017 à 13h03

<http://www.lalibre.be/debats/opinions/proces-amiante-tu-as-gagne-maman-opinion-58dd2f75cd707a07a780c756>



**Une opinion de Eric Jonckheere, Partie civile dans le procès, plusieurs membres de sa famille ont été emportés par le "cancer de l'amiante".**

**Il aura fallu ton courage et ta soif de justice pour que, 111 ans après le début de la production d'amiante-ciment en Belgique, la responsabilité de la multinationale soit enfin établie et punie. David a vaincu Goliath !**

Ma mère, Françoise Van Noorbeeck/Jonckheere, nous a quittés en 2000 en confiant à ses cinq fils une mission, celle de mettre fin à l'impunité dont a trop longtemps joui une multinationale belge qui se revendique "bon père de famille". Ses "on ne savait pas" et ses arrangements confidentiels auront trop longtemps duré.

## **Des vies sacrifiées sur l'autel du profit**

Chère Françoise, lanceuse d'alerte, nous pouvons t'annoncer que nous avons réussi. Tu as gagné. Ce moment serait jubilatoire si tant de vies humaines n'avaient pas été sacrifiées sur l'autel du profit. Car il y a bien longtemps "*qu'ils savaient*" comme la Cour d'appel de Bruxelles l'a confirmé. Alors que les ouvriers, confiants, travaillaient dans des conditions qui les exposaient à ces fibres dangereuses. Alors que toi-même t'installais, confiante aussi, avec ton mari dans les environs de l'usine.

Pourquoi les actionnaires belges de l'époque ont-ils pris la décision de ne pas se rendre à New York pour s'enquérir auprès des professeurs Wagner et Selikoff qui, dès 1960 et 1964, avaient clairement établi le lien entre l'amiante et les mésothéliomes ? Combien de vies auraient pu être épargnées si les bonnes et courageuses décisions avaient été prises à cette époque ? Des substituts à l'amiante existaient pourtant !

En Belgique, la production d'amiante cessa enfin en 1998. Aujourd'hui, aux yeux du monde, Eternit est jugée "responsable fautive", son cynisme est puni. Privilégier l'emploi, bien sûr, mais pas au prix de tant de drames humains et pour permettre à un groupe industriel d'accumuler tant de richesse ! Pour tous ces toits bâtis, combien de "moi" détruits ?

## **Prescription**

De l'amiante, on en a respiré de toutes ses couleurs. Du bleu, du brun, du blanc, on les a tous retrouvés dans les poumons de la famille. Eternit a bien tenté d'expliquer à la Cour que c'est l'amiante bleu, très nocif, qui fut fatal à Françoise et que, puisque l'usine ne l'utilisait plus dans les années septante, les faits devaient être prescrits. Nous avons expliqué que tout type d'amiante est nocif, même à faible

dose. Le blanc est responsable de plus de 3000 morts à Casale-Monferato près de Turin. Il fut utilisé par Eternit dans ses usines de Kapelle-op-den-Bos jusqu'à son interdiction en 1998. Françoise et la famille auront donc été exposées à cette fibre jusqu'à leur déménagement en 1993. Je me réjouis pleinement que, dans son arrêt rendu ce mardi 28 mars, la Cour d'appel ait décidé que les faits ne pouvaient être prescrits.

Ils sont nombreux celles et ceux qui aujourd'hui encore souffrent ou sont ou pourraient être exposés à l'amiante. Trop de travailleurs du bâtiment, d'indépendants, d'écoliers, de professeurs sont toujours exposés aux produits qu'Eternit et d'autres sociétés ont mis sur le marché durant la période d'une industrialisation débridée.

A présent, il faut poursuivre l'assainissement de ces lieux ainsi que de nombreux logements. Selon le principe du "pollueur-payeur", les principaux responsables de ce passé doivent financer l'assainissement des lieux et des sols. Ce n'est pas aux contribuables d'être la vache à lait.

## **Loi du silence**

Comme bien d'autres, notre famille n'a pas demandé à vivre cette situation. Nous ne sommes pas des revanchards mais voulons arrêter la loi du silence qui règne sur Kapelle-op-den-Bos, sa région et ailleurs, en Belgique et dans le monde, dans les nombreux pays où ce minéral n'est pas encore banni et où le groupe Eternit (1) (jusqu'en 2002) a poursuivi sa production d'amiante-ciment, là où les lois sont moins contraignantes.

Pourquoi les actionnaires historiques d'Eternit Belgique ne pourraient-ils réinjecter dans le bien public une petite partie de la richesse qu'ils ont accumulée ? D'autant qu'au moment où la Cour d'appel nous donne raison, le gouvernement dépose un projet de loi qui diminue la contribution des entreprises au financement de l'AFA, le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (lire ci-contre)!

Françoise, tes trois fils survivants ont retrouvé une paix intérieure. J'ai doucement retrouvé ma nature optimiste et je ris à la vie, même avec mes poumons remplis d'amiante et la présence d'une épée de Damoclès qui pend toujours au-dessus de ma tête.

Si la production d'amiante-ciment débuta en Belgique en 1906, il aura fallu ton courage, ton abnégation et ta soif de justice pour qu'en ce jour, 111 années plus tard, la responsabilité de cette multinationale soit enfin établie, reconnue et punie.

Par rapport à l'arrêt de première instance, le dédommagement a été divisé par dix, soit 25 000 €. Cela peut paraître choquant mais l'argent, de toute façon, n'était pas la raison pour laquelle nous nous étions lancés dans cette aventure judiciaire qui aura duré 17 ans. Les 250 000 € auraient pourtant été les bienvenus. Personnellement, j'aurais bien aimé faire don de ma part à la recherche contre les cancers de l'amiante. J'entends que des progrès substantiels ont été accomplis dans le domaine de l'immunothérapie...

## **Repose en paix**

Tu t'es endormie, confiante que la jurisprudence pouvait être améliorée, qu'une brèche pouvait être ouverte; que David pouvait vaincre Goliath. C'est à présent fait. Nous verrons dans quelques semaines si Eternit choisit d'aller en cassation. Penses-tu qu'ils prendront le risque de ternir un peu plus leur image ? Plus d'indignés encore nous rejoindront à Bruxelles, plus d'architectes encore feront le choix d'écarter les produits de la gamme Eternit pour leurs travaux de construction ou de rénovation.

Tu vois, l'indignation citoyenne marque des points. Repose désormais en paix à côté de Pierre, ton mari et de tes deux fils, eux aussi bien trop tôt disparus. We love you, we miss you.

(1) Holding Eternit Belgique

(2) Le titre, l'introduction et les intertitres sont de la rédaction. Titre original : "L'amiante, il y en a beaucoup qui en meurent mais certains en vivent très bien."

## **Contribution externe**